

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES







# 19ème Rallye Régional VIENNE GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 25 et 26 SEPTEMBRE 2021

### **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : 25 Juillet 2021 .....

Ouverture des engagements : 25 Juillet 2021.....

Clôture des engagements : 20 Septembre 2021 .....

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 25 Septembre 2021

De 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 25 Septembre 2021

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Vérifications administratives : Samedi 25 Septembre 2021 de 13h15 à 18h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Vérifications techniques le : Samedi 25 Septembre 2021 de 13h30 à 18h30

Parking du Châtelard à Saint Junien

Heure de mise en place du parc de départ (obligatoire dès le passage aux vérifications) :

Samedi 25 Septembre 2021à partir de 13h45

Parking du Châtelard à Saint Junien

Fermeture du Parc de Départ : Samedi 25 Septembre 2021 à 19h00

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 25 Septembre 2021 à 16h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Publication des équipages admis au départ : Samedi 25 Septembre 2021 à 20h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 25 Septembre 2021 à 20h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Tableau d'Affichage Officiel: Salle des Congrès

Briefing des pilotes : distribué et émargé aux vérifications administratives

Départ de la 1ère VHC (1ère moderne 15mn après la dernière VHC) : Dimanche 26 Septembre à 8h

Départ de la 2<sup>ème</sup> Section dans l'ordre du classement de l'ES1 pénalités non comprises.

Arrivée de la 1ère voiture VHC au Parc Fermé Final à partir de 15h29

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Morichon 75, Av Henri Barbusse à Saint

Junien.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Remise des prix : dès la publication des résultats provisoires Salle des Congrès Avenue du Châtelard à

Saint Junien

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

**L'Association Sportive Automobile « Terre de St Junien »** organise les 25 et 26 Septembre 2021 en qualité d'organisateur administratif le **19**ème **Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin.** 

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 23 Juin 2021 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 383 en date du 23 Juin 2021.

### Comité d'Organisation

**Président**: Jean Brasseur

**Membres**: Claude AMATHIEU, Josée BRASSEUR, Nicole DELAVIE, JF DUPRE, Didier GROS, Yves MORAND, Patricia MORICHON, Chloé MORICHON, Laurent PEYRAUD, Fabrice PLONCARD, Bruno ROBERT, Benoît THOUVENIN, Michel THOUVENIN.

Secrétariat du Rallye, réception des engagements

Josée Brasseur : Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice S/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84 Mail : brasseur.josee@orange.fr

Permanence du Rallye : le Dimanche 26 Septembre 2021 PC Salle des Congrès 05 55 02 74 39

#### Organisateur technique

Nom: ASA TERRE DE ST JUNIEN

Adresse : Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice S/Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n°1184
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Annie FOURCADE.	Licence n°15323
	Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
Directeur de Course PC	Roger DESMOULIN	Licence n°4799
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Philippe DANIEL	Licence n°50805
	Françoise BOUCHON	Licence n°17644
Directeurs de Course ES	Alain BONNAUD	Licence n°8481
	Jean Pierre RAYMOND	Licence n°12215

Adjoints Directeurs de Course ES	Laurent TEILLARD	Licence n°10182
	Christophe ORTIZ	Licence n°49986
Commissaire Technique responsable	Jean Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	Cédric DAURAT	Licence n°111570
	Michel BOUGAULT	Licence n°42903
	Sébastien BLANCHARD	Licence n°214917
	Jacky FIORESE	Licence n°29296
Médecin chef	Jean François CUEILLE	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	Jean François FOURCADE	Licence n°8460
Chargés des relations avec les concurrents Chargé des relations avec la presse	Jean François FOURCADE Laurent CLAVAULT	Licence n°8460 Licence n°
•	•	
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVAULT	Licence n°
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVAULT Eliane RENON	Licence n° Licence n°57918
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVAULT Eliane RENON Corinne DUFAU	Licence n°57918 Licence n°36719
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVAULT Eliane RENON Corinne DUFAU Sylvie SAGE	Licence n° Licence n° 57918 Licence n° 36719 Licence n° 119114

Nota: les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 19ème Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2021
- Le Challenge des Notes d'Or 2021
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2021
- Le challenge Hankook Rally Cup 2021

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera indiquée sur le site du Rallye après validation de la liste des engagés.

http://rallyevienneetglane.e-monsite.com/.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **19**ème **Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20 Septembre 2021.

**3.1.10P.** Compte tenu de l'organisation simultanée du **19**ème **Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin** et du **7**ème **Rallye VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin**, le nombre maximum des engagés est fixé à 120 véhicules (moderne et VHC)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)
- Tarifs avec réductions :
  - Pilote ou Copilote ASA : 270 €
  - Equipage ASA: 260 €
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement sur le Parc d'Assistance situé dans la zone de Boisse de Saint Junien. Installation possible à partir du Vendredi 18h.

Aucun piquetage ne sera autorisé.

Le Plan du Parc d'assistance sera indiqué sur le site du Rallye.

http://rallyevienneetglane.e-monsite.com

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

## 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 6.1P. DESCRIPTION

Le 19<sup>ème</sup> Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin représente un parcours de 119.60 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,7 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1-3-5 Saint Martin de Jussac 10,1 km

ES2-4 Saint Junien 5,2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Samedi 25 Septembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- **7.1 P.** L'ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Saint Martin de Jussac » pénalités non comprises.
- **7.3.5.** Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. **Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**
- **7.3.6.** L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet de bord au contrôleur

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La Remise des Prix se déroulera le 26 Septembre à la Salle des Congrès, Avenue du Châtelard

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème
Prime à la Classe				
1 et 2 partants	140			
3 et 4 partants	200			
5 et 6 partants	240	100		
7 à 10 partants	260	150	100	
Plus de 10 partants	280	200	100	80
Prime Scratch	300	200	100	

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A: A7S avec A7K

- En Gr R: R1A avec R1B, R2B avec R2C et R2J, R3C avec R3T.

Les Primes Scratch et Classe ne sont pas cumulables (seule la plus avantageuse sera prise en compte)

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (seule la plus avantageuse sera prise en compte).

Les montants du barème ne s'appliqueront à 100% que dans le cas d'un nombre de partants supérieur à 80 « Moderne »

Entre 70 et 79 partants, abattement de 10%, entre 60 et 69 partants, abattement de 20%.

Si le nombre de partants est inférieur à 60, il n'y aura pas de remise de primes.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Des lots seront distribués à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2022 sera offert :

- au 1er du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.